

LES MÉCANISMES DE L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

Comprendre le rôle de l'assurance dommages ouvrage et maîtriser son fonctionnement



VENUS CONSULTING

OBJECTIFS :

- Maîtriser les mécanismes de l'assurance dommages ouvrage

PUBLIC :

Tout collaborateur gestionnaire de l'assurance dommage ouvrage

PRÉREQUIS :

Tout collaborateur gestionnaire de l'assurance dommages ouvrage, tout intermédiaires d'assurance

FORMATEURS) :

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance constructeur, formateur expert de Venus Consulting.

PROGRAMME

1. LE CONTEXTE JURIDIQUE

- Avant la réforme Spinetta
- Loi du 4 janvier 1978
- De l'ordonnance du 8 juin 2005 à l'arrêté du 19 novembre 2009

2. LE DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION

- Définition de l'opération de construction
- Phases de l'opération
- Rôle des différents acteurs

3. L'ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE

- Domaine d'application
 - Travaux soumis à l'obligation
 - Personnes concernées par l'obligation d'assurance

- Bénéficiaire de la garantie
- Sanctions en cas de défaut d'assurance
- Étendue et mécanismes du contrat
 - Délimitation du risque assuré
 - Durée et montant de la garantie
 - Obligations de l'assuré
 - Engagements de l'assureur

4. LA GESTION DES SINISTRES DOMMAGES OUVRAGE

- Règlement dans le cadre du préfinancement
- Remboursement dans le cadre du recours

PERSONNALISATION DE LA FORMATION :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION DES ACQUIS :

- Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM...
Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin de formation - Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.